

FP Azur

Société par actions simplifiée au capital social de 10.000 euros
Siège social : 11 ter, rue Bergeret – 95290 L’Isle-Adam
RCS Pontoise 839 874 617
(la « **Société** »)

**EXTRAIT DES DECISIONS DE L’ASSOCIE UNIQUE CONSTATEES PAR ACTE SOUS
SEING PRIVE EN DATE DU 14 MAI 2025**

[...]

PREMIERE DECISION

Constatation de la démission du Président de la Société

L’Associé Unique,

connaissance prise de la lettre de démission de la société Finemat de son mandat de Président,

constate la démission de la société Finemat de son mandat de Président à compter de ce jour [...]

DEUXIEME DECISION

Nomination d’un nouveau Président de la Société

L’Associé Unique,

décide de nommer, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée, en qualité de nouveau Président de la Société :

- **GYMSPA**, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 1, avenue du Général de Gaulle, Tour PB 5, 92800 Puteaux, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 450 091 350,

qui a d’ores et déjà manifesté son acceptation dans l’éventualité où ces fonctions lui seraient confiées et a déclaré ne faire l’objet d’aucune mesure ou interdiction l’empêchant d’exercer les fonctions de Président de la Société.

TROISIEME DECISION

Transfert de siège de la Société et modification corrélative des statuts de la Société

L’Associé Unique,

décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle « 11 ter, rue Bergeret – 95290 L’Isle-Adam » à l’adresse suivante : « 1, avenue du Général de Gaulle, Tour PB5, 92800 Puteaux » avec

effet à compter de ce jour, étant précisé que la Société ne conservera aucune activité à son ancien siège social,

en conséquence, **décide** modifier corrélativement l'article 4 « *Siège social* » des statuts de la Société.

QUATRIEME DECISION

Pouvoir pour l'accomplissement des formalités

L'Associé Unique,

confère tout pouvoir au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet de procéder à toutes les formalités prescrites par la loi relativement à l'une ou plusieurs décisions adoptées aux termes des présentes.

[...]

Le présent acte est signé électroniquement, par le biais du service www.docusign.com, conformément aux dispositions des articles 1366 et 1367 du Code civil, le/la soussigné(s) déclarant reconnaître à cette signature électronique la même valeur qu'une mention et signature manuscrites, constituant une preuve valable et conférer date certaine à celle attribuée à la signature du présent acte.

Certifié conforme

Signé par :

FF28290C54B241B...

Le Président

GYMSPA (*)

Par : Monsieur Gaëtan Dubuisson

() Faire précéder la signature par la mention « Bon pour acceptation des fonctions de Président de la Société »*